

COMPTÉ RENDU  
SUIVANT  
L'ADMINISTRATION  
PENDANT L'ANNÉE 1886

---

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1<sup>er</sup> mars 1887, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1886.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 13 mars 1886, et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 36 de celle-ci, savoir :

- 1<sup>o</sup> Département de Justice et Police ;
  - 2<sup>o</sup> Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
  - 3<sup>o</sup> Département de l'Intérieur ;
  - 4<sup>o</sup> Département de l'Agriculture et du Commerce ;
  - 5<sup>o</sup> Département Militaire ;
  - 6<sup>o</sup> Département des Travaux publics ;
  - 7<sup>o</sup> Département des Finances.
-

# ACADÉMIE

---

## Professeurs.

Pendant le cours de l'année 1886. le personnel enseignant a subi les changements suivants :

M. *Combe*, Ernest a été nommé professeur ordinaire de théologie exégétique. en remplacement de M. Chapuis, démissionnaire.

M. *Erman*, professeur extraordinaire, a été nommé professeur ordinaire de droit romain.

M. *Roguin*, E., professeur extraordinaire, a été nommé professeur ordinaire de législation comparée. histoire de droit, etc.

M. *Rambert*, Eug. est mort au commencement du semestre d'hiver 1886-1887, laissant d'unanimes regrets. Il a été remplacé provisoirement par MM. *Ducas*, pasteur au Pâquier, et *Vullnet*, Auguste, professeur à l'Académie.

MM. *Morel* et *Hafner*, juges fédéraux, commenceront leurs cours en automne 1887.

**Elèves.**

En 1885-1886, les étudiants et externes présentent l'effectif suivant :

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

	Hiver	Été
Etudiants vaudois réguliers . . . . .	20	20
» suisses non vaudois . . . . .	8	7
» étrangers à la Suisse . . . . .	1	—
	<u>29</u>	<u>27</u>
Externes vaudois . . . . .	1	1
» suisses non vaudois . . . . .	1	—
	<u>2</u>	<u>1</u>

*Récapitulation.*

Etudiants réguliers. . . . .	29	26
Externes . . . . .	2	1
	<u>31</u>	<u>27</u>

## FACULTÉ DE DROIT

Etudiants vaudois réguliers. . . . .	20	20
Externes vaudois . . . . .	7	5
» suisses non vaudois . . . . .	3	1
» étrangers à la Suisse . . . . .	11	39
	<u>21</u>	<u>45</u>

*Recapitulation.*

Etudiants réguliers . . . . .	20	20
Externes . . . . .	21	45
	<u>41</u>	<u>65</u>

## FACULTÉ DES LETTRES

Étudiants vaudois . . . . .	15	14
» suisses non vaudois . . . . .	1	—
» étrangers à la Suisse . . . . .	3	1
	<u>19</u>	<u>15</u>
Externes vaudois . . . . .	—	1
» étrangers à la Suisse . . . . .	2	—
	<u>2</u>	<u>1</u>
<i>Récapitulation.</i>		
Étudiants réguliers . . . . .	19	15
Externes . . . . .	2	1
	<u>21</u>	<u>16</u>

NB. Les cours de *Littérature française* ont été suivis, en outre, par 21 auditeurs et auditrices non immatriculés pour le semestre d'hiver et par 7 en été.

## FACULTE DES SCIENCES

## I. SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES

Étudiants vaudois . . . . .	7	6
Externes vaudois . . . . .	1	1
» non vaudois . . . . .	1	1
» étrangers à la Suisse . . . . .	7	4
	<u>16</u>	<u>12</u>

## II. SECTION DES SCIENCES MÉDICALES.

Étudiants vaudois . . . . .	16	9
» non vaudois . . . . .	3	2
» étrangers à la Suisse . . . . .	2	—
	<u>21</u>	<u>12</u>

Externes vaudois . . . . .	1	
» non vaudois . . . . .	1	
» étrangers à la Suisse . . . . .	3	
	<u>5</u>	<u>3</u>

*Recapitulation.*

Etudiants réguliers . . . . .	21	12
Externes . . . . .	5	3
	<u>26</u>	<u>15</u>

## III SECTION DE PHARMACIE.

Etudiants vaudois . . . . .	5	5
» suisses non vaudois . . . . .	7	6
	<u>12</u>	<u>11</u>

Externes vaudois . . . . .	3	1
» suisses non vaudois . . . . .	1	1
» étrangers à la Suisse . . . . .	2	1
	<u>6</u>	<u>3</u>

*Recapitulation.*

Etudiants réguliers . . . . .	12	11
Externes . . . . .	6	3
	<u>18</u>	<u>14</u>

*NB.* Le *Laboratoire de Chimie* a été fréquenté par 7 externes en hiver. 7 en été (dont 4 de l'hiver). et par 34 étudiants réguliers, soit par 41 élèves.

## FACULTE TECHNIQUE

Etudiants vaudois . . . . .	15	15
» suisses non vaudois . . . . .	5	5
» étrangers à la Suisse . . . . .	7	7
	<u>27</u>	<u>27</u>

ACADEMIE		23
Externes suisses non vaudois . . . . .	3	2
» étrangers à la Suisse . . . . .	1	—
	<hr style="width: 100%;"/>	
	4	2
		<hr style="width: 100%;"/>

*Recapitulation.*

Etudiants réguliers . . . . .	27	27
Externes . . . . .	4	2
	<hr style="width: 100%;"/>	
	31	29
		<hr style="width: 100%;"/>

GYMNASE

Elèves vaudois . . . . .	64	63
» suisses non vaudois . . . . .	4	4
» étrangers à la Suisse . . . . .	1	1
	<hr style="width: 100%;"/>	
	69	68
		<hr style="width: 100%;"/>
Externes vaudois . . . . .	6	5
» suisses non vaudois . . . . .	6	5
» étrangers à la Suisse . . . . .	3	3
	<hr style="width: 100%;"/>	
	15	13
		<hr style="width: 100%;"/>

*Recapitulation.*

Elèves réguliers . . . . .	69	68
Externes . . . . .	15	13
	<hr style="width: 100%;"/>	
	84	81
		<hr style="width: 100%;"/>

*Résumé général.*

Faculté de théologie . . . . .	31	27
» de droit. . . . .	41	65
» des lettres . . . . .	21	16
» des sciences:		
I. Sect. des sc. natur. et mathém.	16	12
II. Section des sciences médicales.	26	15
III. Section de pharmacie . . . . .	18	14
» technique . . . . .	31	29
Gymnase . . . . .	84	81
	Total . .	<u>268 259</u>

La *Classe intermédiaire* (premier semestre du Gymnase) a été fréquentée par 34 élèves réguliers et 3 externes, savoir : 28 Vaudois, 2 Suisses non Vaudois et 1 étranger à la Suisse.

### § 1. Examens.

	Année d'études	Étudi <sup>ts</sup> ayant subi les ex.	Étudiants promus	Étudiants non promus	
Faculté de théologie . . . . .	1 <sup>er</sup> degré	2	1	1	
»       »       . . . . .	2 <sup>me</sup> »	»	4	—	
» de droit . . . . .	Baccalauréat	3	3	—	
» des lettres . . . . .	—	5	3	2	13 n'ont pas terminé.
» des scienc. phys. et nat.	Baccalauréat	5	3	2	Externes.
» technique . . . . .	1 <sup>re</sup> année	13	11	2	
»       »       . . . . .	2 <sup>me</sup> »	6	6	—	
»       »       . . . . .	3 <sup>me</sup> »	8	7	—	Admis au concours.
Gymnase . . . . .	Classe infér.	32	28	4	
»       . . . . .	» supér.	40	35	5	

ACADEMIU.



Au mois d'octobre 1886, 2 étudiants de la faculté de *théologie* ont complété leurs examens du premier degré — 2 étudiants ont subi les examens du second degré avec succès.

A la même date, 2 étudiants de la faculté de *droit* ont passé les examens du baccalauréat. — Dans la faculté des *lettres*, 4 étudiants ont subi quelques examens, sans avoir pour cela complété la série; — 3 étudiants ont passé les examens de licence. — Dans la faculté des *sciences* (section des sciences physiques et naturelles), 1 étudiant a terminé ses examens de baccalauréat et obtenu le diplôme; — en outre, 2 étudiants ont subi les examens d'admission, un seul a été admis, à titre d'externe, la série n'étant pas terminée. — Au gymnase, 6 candidats se sont présentés aux examens du baccalauréat ès-lettres: 5 ont obtenu le diplôme; — 3 élèves se sont présentés aux examens d'admission: un seul a été admis.

### § 2. Prix.

Comme les années précédentes, l'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a appliqué le revenu de cette fondation à des « prix » qu'elle a décernés aux étudiants qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens. Trois élèves du gymnase ont obtenu ces récompenses, savoir: M. Bonnard, Aug., fr. 25; M. Chavannes, Fernand, fr. 25, et M. Olivier, Eug., fr. 20, tous trois élèves de la classe inférieure. — La somme nécessaire pour le payement de ces prix a été, comme d'habitude, complétée par la caisse académique.

### § 3. Diplômes.

*Diplômes de bachelier ès-lettres.* — Ce diplôme a été conféré à 35 candidats, savoir: MM. Bieler, Théodore;

Compart, Maurice; Ceresole, Ernest; Chatenay, Gaston; Chausson, Jules; Cuénod, Auguste; Delessert, Paul; Diorme, Paul; Favre, Robert; Gaillard, Alois; Gaillard, Georges; Gaulis, Alfred; Gétaz, Auguste; Guignard, Gamel; Lambelet, Edouard; Lecomte, Henri; Lecomte, Jean; Liausun, Edouard; Muret, Jean; Narbel, Charles; Panchaud, Charles; Pellis, Georges; Perey, Henri; Périsset, Léon; Renaud, Gustave; Rochat, Alfred; Rochat, Edouard; Schopfer, Jean; Schulthess, Emile; Secretan, Gustave; Subilia, Emile; Thélin, Henri; Vaney, Alfred; Vonnet, Gustave; Zimmer, Louis.

*Diplômes de bachelier ès-sciences physiques et naturelles*, — conférés à MM. Curchod, Alfred; Morax, Victor; Muret, Ernest.

*Diplômes de bachelier en droit*, — conférés à MM. Ceresole, Alfred; Dubuis, Alphonse; Viret, Oscar.

*Diplômes de licence en droit*, — conférés à MM. Berney, Jaques; Bory, Léon; Decoppet, Camille; Veyrassat, Adrien. — MM. Couvren, Eugène; Feyler, Fernand; Piliérier, Charles; Secretan, François, ont subi les examens de licence et été admis à présenter leur dissertation.

*Diplôme de doctorat en droit*, -- conféré à M. Berney, Jaques.

*Diplômes de licence en théologie*, — conférés à MM. Brossy, Charles; Genton, Edouard. — MM. Mayor, Louis, et Prod'hom, Emile, ont subi les examens de licence et été admis à présenter leur dissertation.

*Diplôme de licencié es-lettres*, — conféré à M. Millioud, Maurice. — MM. Hermenjat, Louis; Maillefer, Paul, et Rouge, Isaac, ont subi les examens de licence et été admis à présenter leur dissertation.

*Diplômes d'ingénieur-constructeur*, — conférés à MM. Cosandey, Wilhelm; Deluz, Louis; Glardon, Alfred:

Théodoroff, Assen. — *Diplômes d'ingénieur-mécanicien*  
— conférés à MM. Delisle, François; Froté, Armand,  
Zorn, Henri.

#### § 4. Concours.

A la fin de l'année 1885, l'académie, se conformant au règlement du 8 mai 1852, a publié le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes pour l'année 1885-1886. *Trente-deux* étudiants et élèves du gymnase ont répondu à cet appel et traité vingt-trois sujets du programme (trois étudiants ont traité chacun deux sujets). L'académie, après avoir pris connaissance des rapports des commissions d'examen, a décerné aux concurrents : *24 prix et 10 accessits*. La somme de ces récompenses s'est élevée à fr. 1775. — Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique, le 23 décembre, après lecture des rapports des commissions.

#### § 5. Fondations.

Les gages Paris et Masset n'ont pas été adjugés pour l'année 1885-1886.

#### § 6. Bourses.

Les étudiants qui ont joui d'une « bourse » durant l'année 1885-1886 sont au nombre de 13, dont 3 élèves du gymnase, 6 étudiants de la faculté de théologie, 2 de la faculté de droit, 2 de la faculté des sciences, dont l'un poursuivait ses études à l'école polytechnique fédérale, à Zurich. Le montant de ces subsides s'est élevé à la somme de fr. 2937 50.

### § 7. Discipline.

Durant tout le cours de l'année 1885-1886, la discipline a été bonne en général, soit dans les facultés, soit au gymnase. Dans cette dernière institution, si elle n'a pas été parfaite, du moins aucun acte grave d'indiscipline n'a exigé une répression sévère.

### § 8. Cours et auditeurs.

*Faculté de théologie.* — L'année, commencée avec 29 étudiants réguliers et 2 externes, s'est terminée avec 26 étudiants réguliers et 1 externe. L'écart est dû surtout au départ d'étudiants de la Suisse allemande et de l'étranger, qui ont quitté l'académie à l'expiration de leur premier semestre. Il n'en reste pas moins que le chiffre de 26 étudiants réguliers est un des plus élevés qui ait été atteint dans les trente dernières années.

A la rentrée du mois d'octobre 1885, l'auditoire de théologie recrutait en 1<sup>re</sup> année 17 étudiants, dont 16 réguliers, défalcation faite des étudiants du dehors mentionnés ci-dessus. Il est vrai que cette volée doit compter, en bonne règle, pour deux : elle comprend, en effet, 3 étudiants seulement qui ont fait l'année de lettres réglementaire, et une dizaine qui en ont été dispensés, plus deux jeunes gens venus de Genève. Malheureusement, les étudiants admis directement en théologie, à la sortie du gymnase, n'ont pas été astreints à suivre certains cours dans la faculté des lettres, la décision relative à leur admission ayant été prise tardivement. Il a été obvié à ce grave inconvénient pour l'année 1886-1887 et le tableau des leçons combiné de façon à rendre la fréquentation des cours en cause possible aux étudiants de l'année de théologie.

Les deux candidats à la licence qui ont obtenu un diplôme cette année ont pris pour sujets de leurs dissertations : M. Genton, le « baptême de Jésus » ; M. Brossier, « le montanisme », etc. Ces thèses présentent l'une et l'autre un véritable intérêt.

*Faculté de droit.* — L'enseignement du droit a reçu une impulsion nouvelle à la suite de la nomination de MM. H. Erman et E. Roguin comme professeurs ordinaires.

Encouragé par le nombre croissant des élèves qu'attirent ses cours, M. Erman a pu approfondir son enseignement et lui donner en même temps beaucoup de variété. Il a enrichi, en 1886, la faculté d'un « séminaire juridique » à l'analogie de ceux qui existent dans la plupart des universités allemandes. Le « séminaire romain » a pour but de développer parmi les étudiants de la faculté l'étude du droit romain et de leur offrir l'occasion d'acquérir pour cette branche de la jurisprudence les connaissances générales et scientifiques qui sont exigées dans l'examen du doctorat.

La plupart des étudiants actuels et plusieurs anciens étudiants en droit sont membres du séminaire. (Pour le semestre d'hiver 1886-1887, il y a eu dix-huit inscriptions.) Le séminaire se réunit chez le professeur de droit romain une fois par quinzaine, pour entendre et discuter le travail présenté par un membre, et pour lire des textes latins qui offrent un intérêt juridique. Dans l'année 1886-1887, le droit romain sera enseigné d'après un nouveau programme.

Sur le terrain du droit fédéral, les juristes vaudois sont appelés à rivaliser avec ceux de la Suisse allemande, dont la principale force repose sur l'étude approfondie qu'ils ont faite du droit romain. Pour cette étude, les universités de la Suisse allemande disposent d'un temps beaucoup

considérable que celui que l'on accorde à Lausanne cette branche. Néanmoins il faut chercher à donner aux étudiants vaudois des connaissances de droit romain équivalentes à celles des Suisses allemands. Le seul cours élémentaire qui se donnait jusqu'ici ne suffisait pas. A partir de la rentrée d'octobre 1886, il est remplacé par deux cours semestriels. En hiver, un cours d'institutes donnera désormais l'histoire du droit romain et présentera sous une forme élémentaire le système du droit privé. En été, il y aura un cours détaillé de droit romain moderne, à la manière des *Pauctes* allemandes, mais au lieu du système entier, ce cours n'embrassera que la partie générale et le droit des obligations; il servira ainsi d'introduction à l'étude du *code fédéral des obligations*. Enfin, avec le semestre d'hiver 1886-1887, un cours facultatif de droit romain en allemand a été inauguré, sous forme d'un « colloquium », sur l'excellent traité d'*Institutes* de *Sohn*, destiné avant tout aux étudiants allemands, qui viennent toujours plus nombreux passer à Lausanne leurs premiers semestres. Ce cours offrira aux étudiants vaudois l'occasion de se familiariser avec la terminologie juridique allemande, dont la connaissance leur sera un jour indispensable.

M. le professeur Roguin a fait, pour la première fois, conformément au programme adopté, un cours général de droit civil comparé, de deux heures par semaine, pendant les deux semestres. Cet enseignement, destiné spécialement aux étudiants réguliers de deuxième et troisième année, a attiré quelques externes étrangers, et a paru intéresser ces deux catégories d'auditeurs<sup>1</sup>. Le même pro-

<sup>1</sup> Il alternera désormais régulièrement avec le cours de droit privé international, qui s'était donné l'année précédente et qui se répète cette année-ci (1886-1887).

fesseur a également donné, pour la première fois, devant les étudiants de première année, et un certain nombre d'externes, allemands pour la plupart, un cours général d'histoire du droit, de six heures par semaine, pendant le semestre d'hiver 1885-1886. Ce cours était précédé d'une vingtaine de leçons d'encyclopédie juridique. M. Roguin croit que le cours d'histoire du droit mérite le temps qui lui est consacré. Le cours de droit civil français a été donné, comme l'année précédente, pendant le semestre d'été, à raison de six heures par semaine, et il a continué à être suivi par la plupart des externes de nationalité allemande.

Nous devons signaler les dissertations qui ont été produites et imprimées pour l'obtention des grades de licencié et de docteur en droit. Toutes, à des degrés divers, ont du mérite et sont une contribution intéressante à l'étude de notre droit nouveau. M. Berney a pris pour sujet : *La demeure* ; M. Bory : *La transmission de la propriété mobilière* ; M. Durand : *Le droit de rétention* ; M. Veyrassat : *La responsabilité des entreprises de transport en cas d'accident* ; et M. Decoppet, celle *Des fabricants*.

*Faculté des Lettres.* Le décret du Conseil d'Etat, dispensant les futurs théologiens d'un stage préalable à la Faculté des Lettres, pour l'année 1885-1886, a rappelé celle-ci à sa véritable mission. Elle a compris qu'au lieu d'être, comme jusqu'à présent, essentiellement une école préparatoire pour les facultés sœurs, elle devrait être — ce qu'elle est partout ailleurs — une école fournissant l'instruction littéraire nécessaire au corps enseignant secondaire et supérieur.

Rappelons, ici seulement, que les candidats à l'enseignement n'étant, en général, pas riches, les cantons universitaires de la Suisse ont mis à leur disposition un en-

de cours qui leur permet de se préparer en vue de leur carrière sans s'expatrier : la Faculté des Lettres de Zurich a 27 professeurs, celle de Genève 24, celle de Bâle celle de Berne 17, celle de Neuchâtel 10, tandis que celle de Lausanne n'en a que 6. De plus, les diplômes délivrés par ces facultés ont une valeur officiellement reconnue, ce qui n'est pas le cas chez nous.

La comparaison sommaire que nous venons d'établir, et aussi la considération que l'instruction recherchée chez nous par les étrangers est d'une nature surtout littéraire, suffisent pour démontrer la nécessité, nous devrions dire l'urgence, d'une réorganisation.

*Faculté des Sciences.*— I. SECTIONS DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES. Nous n'avons rien de spécial à mentionner à propos de ces sections. Les cours ont été fréquentés avec assiduité, les examens ont été bons. Les mémoires présentés aux concours de zoologie et de calcul différentiel témoignent du zèle que leurs auteurs apportent à l'étude.

II. SECTION DES SCIENCES MÉDICALES. Cette section se développe plus rapidement que nous n'aurions osé l'espérer à l'origine. Le nombre des élèves, qui était de 21 réguliers et 4 externes en 1885-1886, s'est élevé, à la rentrée d'octobre 1886, à 24 réguliers et 7 externes, si bien que l'auditoire et les locaux d'anatomie et d'histologie sont devenus insuffisants. Il n'y a qu'un point noir, c'est l'avenir réservé à ces jeunes médecins, évidemment en trop grand nombre pour un petit pays comme le nôtre.

9 élèves se sont présentés aux examens propédeutiques fédéraux : 5 d'entr'eux ont fait des examens excellents ; 3,



des examens médiocres, juste suffisants pour pouvoir être admis : le 9<sup>me</sup> s'est retiré avant la fin des épreuves.

L'enseignement a été donné régulièrement suivant les programmes adoptés.

Le professeur d'anatomie fait observer que les travaux de dissection sont sérieusement entravés par le fait que les étudiants de première année s'entendent à suivre trop de cours à la fois.

III. SECTION DE PHARMACIE. L'École de pharmacie a été fréquentée cette année par 18 élèves. 4 d'entr'eux ont obtenu le diplôme fédéral de maître-pharmacien. Un étudiant régulier a reçu le premier prix académique pour un concours de chimie.

M. von Auw ayant donné sa démission comme assistant de chimie, il a été remplacé par M. Ernest Wullhémoz, le lauréat du susdit concours.

Nous ne croyons pas devoir insister de nouveau sur l'insuffisance des locaux. Les chiffres parlent : le nombre des étudiants diminue de plus en plus.

*Faculté technique.* La Faculté technique est parmi les facultés de l'Académie, l'une des plus fréquentées par les étudiants réguliers. En 1886, l'Académie a délivré 7 diplômes d'ingénieurs : 4 dans la spécialité des constructeurs et trois dans celle des mécaniciens. Les moyennes générales (maximum 10) de l'année 1885-1886 sont : 1<sup>re</sup> année, 7,73 ; 2<sup>me</sup> année, 7,38 ; 3<sup>me</sup> année, 7,27.

Il est à désirer que l'emploi de chef des travaux graphiques soit rétabli conformément à l'article 104 de la loi (1869), parce qu'il est indispensable à la bonne marche de la Faculté, sous le double rapport de l'enseignement et de l'administration.

*Gymnase.* Le Gymnase, pendant l'année 1885-1886, ne donne lieu à aucune observation importante. Les leçons ont été, en général, bien suivies par les élèves. La modification qu'ont subie les tables et les bancs dans deux auditoires a facilité la surveillance des professeurs, et ils appellent de tous leurs vœux le moment où, grâce à la sollicitude des autorités compétentes l'ancien mobilier aura été remplacé partout.

---

## BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

---

*Mouvement des livres.* — On peut estimer à une trentaine de mille le nombre des livres consultés durant l'année écoulée.

Le total des livres sortis de la Bibliothèque est de 6407; d'après les registres. celui des livres, périodiques, brochures lus ou consultés durant les heures d'ouverture de la salle de lecture peut être estimé à environ 20,000.

Les ouvrages de littérature moderne sont les plus demandés; le chiffre de sortie des volumes de ce genre, sous lettre M du catalogue, a été de 2385, plus du tiers des livres sortis. Si nous continuons l'examen de nos statistiques nous trouvons que le mouvement le plus fort après la littérature s'est porté sur les Mémoires des sociétés savantes, les Revues, les périodiques en un mot, ce qui est compréhensible étant données la diversité et la quantité de publications rentrant sous cette dénomination; le nombre de ces ouvrages sortis est de 870.

Viennent ensuite l'histoire civile et religieuse. les sciences naturelles, physiques, médicales, mathématiques, enfin les Beaux-Arts, lettre R du catalogue, ont fourni le plus faible contingent de livres au mouvement que nous signalons.

Les chiffres spéciaux que nous donnons ici ne concernent que les livres sortis de la Bibliothèque; il faudrait y ajouter ceux consultés sur place dans la salle de lecture, on s'en rendra un compte à peu près exact si nous disons que les livres sortis sont aux livres consultés comme un est à trois.

*Achats.* — Le nombre des acquisitions nouvelles ne peut jamais être bien considérable, étant données les exiguités du budget et surtout le fait que la majeure partie des sommes dont dispose notre établissement doit être affectée à des achats de journaux, revues périodiques de tous genres. — Chaque abonnement est toujours soigneusement discuté par la commission de la Bibliothèque où l'Etat a cherché à réunir autant de spécialistes que possible; mais, malgré le soin qu'y apportent ceux qui ont à en décider, près des deux tiers de ce poste du budget sont utilisés pour des abonnements de périodiques.

Au nombre des acquisitions nouvelles, nous pouvons mentionner un très heureux achat. Nous avons reçu de M. Verraires, professeur à Rome, une offre en remise des volumes de planches publiés par l'institut archéologique de Rome, et intitulés: « Monumenti inediti dell'istituto di corrispondenza archeologica di Roma. »

Ces planches superbes, gravures sur acier, cuivre, en pierre, forment douze grands atlas complets, depuis le moment de l'apparition de ces travaux en 1829 jusqu'en 1887, soit 54 ans de publication.

M. Verraires nous a cédé le tout pour 500 fr. et a joint à son envoi, à titre de don, d'importants volumes, entre autres un plan iconographique de l'ancienne Rome et un volume de Aulus Gellius les « Noctes atticæ. »

Nous signalons encore un important achat de livres de

M. A. Vuillet, éditions intéressantes, l'acquisition de quelques manuscrits, et enfin d'un nombre assez considérable de volumes divers qu'il a paru utile à la commission de faire acheter.

En somme, les acquisitions de cette année ont été des plus heureuses.

*Dons.* — Nous constatons avec un vif plaisir que les personnes qui portent intérêt à l'agrandissement de notre Bibliothèque, sont toujours nombreuses. Il nous serait impossible de donner ici la liste même de tous les ouvrages dont a été généreusement dotée notre collection en 1886. Les Etats-Unis nous ont envoyé un nombre assez grand de publications importantes. La France nous a fait plusieurs dons : Bruxelles a envoyé les Pandectes belges ; MM. Ch. Dufour, Gilliéron, avocat, Rod, Porret, A., l'abbé Dupraz, Grenier-Fajel, ont adressé plusieurs envois, et la Chancellerie fédérale, la Chancellerie cantonale, ainsi que la Secrétairerie lausannoise nous ont communiqué leurs publications officielles.

La Bibliothèque continue à recevoir à titre gratuit tous les journaux de quelque valeur qui s'éditent dans le canton.

Nous ne pouvons que répéter ici, après les nombreux compte-rendus qui en ont déjà parlé combien les éditeurs et imprimeurs du canton respectent peu scrupuleusement la loi de 1832.

*Nouveau supplément au catalogue.* — Le catalogue général de notre Bibliothèque date de 1856, dès lors trois suppléments étaient parus en 1858, 61 et 68, depuis ce moment enfin, un catalogue manuscrit formait le cinquième document à consulter pour la recherche des ouvrages. Il

Il est urgent d'améliorer cette situation et aujourd'hui nous avons achevé la publication d'un nouveau catalogue, réunion des quatre suppléments, embrassant une période de trente années et comprenant une vingtaine de mille volumes. Le nouveau catalogue possède non seulement une table méthodique, mais aussi une table alphabétique des noms d'auteurs.

Monsieur le professeur Wiener, auteur du précédent catalogue, a bien voulu se charger de l'élaboration des tables des matières de ce nouveau travail. A cette exception près, le supplément qui sort de presse est l'œuvre de M. le sous-bibliothécaire Emery qui y a consacré quatre ans.

*Locaux.* — Nous pouvons nous abstenir de réveiller ici les objections faites à la situation actuelle de nos collections. La perspective heureuse que nous offre la solution qu'a reçue la question du legs de Rumine nous permet de supporter encore patiemment les quelques années qui vont nous amener enfin à une position plus en rapport avec les exigences de notre établissement. Durant cette année, la salubrité des bureaux des bibliothécaires a été sérieusement améliorée par diverses réparations qui se continuent encore. La salle de lecture a été l'objet d'une utile transformation dans son aménagement, et sa fréquentation est désormais plus agréable.

*Nouveaux projets.* — Dans le courant de décembre passé, l'attention de l'Etat a été attirée sur des améliorations qui pourraient être apportées à nos collections d'ouvrages de sciences naturelles physiques et mathématiques par la réunion de la Bibliothèque de la Société vaudoise des sciences naturelles à notre Bibliothèque cantonale.

La Société précitée est décidée à entrer en transaction avec nous et nous espérons beaucoup que ce projet viendra à terme et sera tiré dans le courant de l'exercice actuel. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la grande utilité de cette fusion.

Quant à l'armoire de sûreté, destinée à préserver les manuscrits et livres rares, elle est en construction

## MUSÉES

---

Nous publions ci-après les rapports eux-mêmes des divers conservateurs de nos musées. Nous ne faisons donc que mentionner ici les changements survenus dans le personnel chargé du soin et de la surveillance de nos collections.

En janvier, M. D. Perrier, ancien gendarme, a été nommé concierge du musée d'Avenches.

En mai dernier M. de la Cressonnière, pour des sentiments que nous respectons profondément, a dû abandonner la direction du musée des Beaux-Arts, auquel il consacrait un temps précieux et de vastes connaissances. Il eut été indiscret d'insister auprès de lui pour qu'il voulût bien rester à sa tâche et nous avons eu le regret de le voir partir. Son remplacement n'a pas encore été effectué.

En automne, une autre modification a été apportée au personnel des musées par le départ de M. Rittener, préparateur au musée géologique. M. Rittener a quitté ses fonctions pour entrer au service de l'instruction secondaire en qualité de maître provisoire de sciences au collège industriel de Sainte-Croix. Le remplacement provisoire de M. Rittener a été opéré immédiatement, et M. Maurice